



*Le Président*

Nos références : DAJI n°2026-A101

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
Vu le code de l'éducation ;  
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

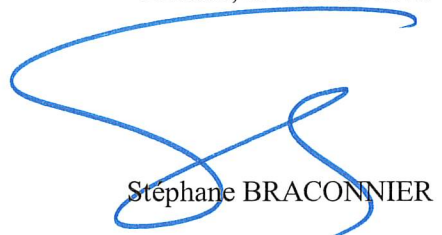
## ARRÊTE

**Article 1 :** La commission de recrutement en première année de master pour la mention Économétrie, Statistiques est ainsi composée :

M. Antoine BILLOT  
Mme Sandra CAVACO  
Mme Marianne GUILLE, **Présidente**  
M. Joseph LANFRANCHI  
Mme Christina PAWLOWITSCH  
Mme Maria RIFQI  
Mme Anne-Laure SAMSON

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté référencé DAJI n°2026-A63 du 9 février 2026.

À Paris, le 20 mars 2026



Stéphane BRACONNIER